

A.N.P.D.F.

SECTEUR IV

Réunion du 25 avril 2026 à L'Isle sur La Sorgue

ORDRE DU JOUR :

- 1) Statuts types Ligue/District, notamment :
 - a. Pourcentage de femmes dans les CD des districts
 - b. Présence des présidents de district dans les CD des ligues
 - c. Etc
- 2) Statut rénové du président de district : Recueil de points de vue (voir la PJ)
- 3) Conseil consultatif des clubs amateurs : Avis sur les propositions soumises au Comex (voir la PJ)
- 4) Didier Anselme : Objectif 500 000 licenciées, Feuille de route DTN (voir en PJ). Recueil des bonnes pratiques dans nos districts.
- 5) Didier Anselme : Convention ANPDF – AE2F : Relation avec le cabinet Elipse Avocats
- 6) Thierry Delolme : Obligation C.A.C.
- 7) Christophe Benoit : Violence sur et autour des terrains : Retour d'expériences dans nos districts (commissions disciplinaires, C.D.A., délégués, pouvoirs publics, ...)
- 8) Questions diverses
- 9) Prochaines réunions de notre secteur

Présents : ALLARD, AMADUBLE, ANJOLRAS, ANSELME, BLATTES, BENOIT, D'ANNA, BROCHE, CHARBONNEL, DELOLME, GIROUD-GARAMPON, HERBERT, KODJABACHIAN, LERAT, MALIN, MEYER, PRINTANT, VALLET, VITIELLO

Excusés : LACOUR, MALLA, PARENT, BEL ABBES, POITEVIN

La réunion débute à 9 h 00.

Christophe BENOIT, président du district hôte, prononce les mots de bienvenue. Didier ANSELME se réjouit de la présence ce WE de 2 honoraires ainsi que de celle de Bernard HERBERT (régional de l'étape), ancien président de l'ANPDF. Il souhaite un prompt rétablissement à nos 2 collègues actuellement en délicatesse avec leur santé : Claude MALLA et Guy POITEVIN.

En préambule, il est rappelé les « batailles » menées par les présidents de district depuis 20 ou 30 ans pour faire reconnaître leur rôle de proximité, et donc leur nécessaire place dans toutes les instances, pour faire reconnaître les spécificités territoriales, les possibilités « d'initiatives locales », les « espaces de liberté », ... Malheureusement, force est de constater qu'actuellement plusieurs mesures et/ou idées dans l'air du temps tendent à vouloir réduire cela, à vouloir tout uniformiser, à réduire les prérogatives, ... Cela n'est pas acceptable ! Pour rappel, 70 % du football se fait dans les districts.

Point 1 : Statuts types :

- a) A l'**unanimité** des présents, la proposition d'imposer 25 % de « femmes » minimum dans les CD des districts est **rejetée**. Nous en sommes déjà à 19 % en moyenne. Nous sommes contre l'imposition d'un pourcentage minimum. Laissons les territoires avancer à leur rythme !
- b) Présence des présidents de districts (membres de droit) dans les CD des ligues : A l'**unanimité** des présents, la proposition **d'inclure l'option B** (la moitié seulement des présidents de district membres de droit) dans les statuts types des ligues est **rejetée**. En effet, il se pourrait que dans certaines ligues, par un malheureux concours de circonstances et/ou par le fait de règlements actuels où les districts sont minoritaires, cette option soient adoptée **CONTRE les DISTRICTS**.
- c) Répartition des voix aux A.G. de ligue : Les présents sont unanimes à préférer la présence de « délégués » représentant les clubs de district. Ceci pour des questions évidentes d'organisation et de représentation. Cependant, nous ne sommes pas opposés à ce que les 2 options

proposées à l'article 12.1 perdurent dans les statuts types afin de respecter les spécificités locales.

- d) Mode de scrutin pour les districts : Bien que la plupart des CD des districts soient élus au scrutin de liste bloquée, pourquoi vouloir interdire les autres ? Respectons de possibles initiatives locales.
- e) Pouvoirs aux A.G. des districts pour les clubs : Zéro si AG à distance. Laisser libre choix aux districts mais avec un plafond pour les AG en présentiel.
- f) Se pose aussi la question de l'obligation (et de l'utilité ?) du médecin dans les CD : Il est de plus en plus difficile d'en trouver et la présence obligatoire sur les listes pourrait s'avérer problématique dans un avenir proche. Qui plus est en augmentant la durée de détention de la licence (1 an au lieu de 6 mois).

Point 2 : Statut rénové du président de district :

- a) Protection Institutionnelle du président : Ok avec les propositions, à l'instar de la loi LAMOUR (protection des arbitres) pour la protection des présidents. OK avec ajustement et aggravation du barème disciplinaire.
- b) Indemnisation de la fonction : Ok avec la proposition faite, **MAIS avec obligatoirement** de la transparence et **vote par les clubs** en AG du district concerné.
- c) Professionnalisation de la fonction : OK pour avoir une vraie formation (obligatoire ?) plutôt que l'information actuelle. **Refus de l'harmonisation des pratiques** à l'ensemble du territoire.
- d) Reconnaissance du temps de mandat ... : Ok avec les propositions faites.

Point 3 : Conseil consultatif des clubs amateurs : Propositions soumises au COMEX le 17 mars :

- a) Concernant l'arbitrage : Représentation des clubs : Plutôt rester comme aujourd'hui. 4 ans indépendants c'est bien. Harmoniser le système d'indemnisation : **NON**, laissons faire les districts en fonction de leurs moyens ! Un tour de table fait ressortir que pour la mise en place, les besoins RH vont de 0,5 à 2 j par semaine. Il y a de la « trésorerie dehors » pendant 10 jours pouvant se monter jusqu'à 40 k€. Il y a les frais de virements. Attention aussi à de possibles interprétations négatives des URSSAF locales. Jeune arbitre dans son club la 1^{ère} année : **NON**
- b) Concernant le bénévolat et la formation : Pourquoi pas
- c) Concernant le développement du foot féminin : Licence vétérans féminine : OK. Assouplir les règlements : **NON**. Autres propositions : Pourquoi pas
- d) Concernant le football des enfants : BOF BOF pour désigner des responsables sur footclub. OK pour l'aide à l'achat de mini-buts, MAIS faire faire le pilotage par les districts.
- e) Concernant les règlements et le fonctionnement : Nombre de mutés avant ou après le 15 juillet : Rester comme aujourd'hui. Réduire le délai de qualification : **NON**. Mise en place d'une indemnité de changement de club : OK. Attention cependant à l'augmentation des droits de mutation.
- f) Concernant le soutien aux clubs : Prélèvement le 10 du mois : Pourquoi pas, mais laissons les districts décider. Prendre en compte les U8 & U9 pour les indemnités de préformation : Pourquoi pas. Permettre un accompagnement fédéral sur le volet juridique : OK. Il est fait remarquer que dans certains districts, il y a une cotisation spéciale des clubs pour des conseils d'un avocat, dans le domaine RH.

Point 4 : Objectif 500 000 licenciées, Feuille de route DTN : Les mails incessants et la « pression » mise par la DTN deviennent insupportables !!! A croire que les districts et leur présidents ne font rien ou n'ont jamais rien fait. Les directives (« *Concernant la création des EFF, il sera nécessaire de vérifier et de valider l'éligibilité des clubs identifiés, au plus tard le 15 juin. Pour rappel, ces clubs devront avoir été visités, accompagnés, mis en place un projet et au moins 1 action promotionnelle d'ici la fin de saison, créant ainsi une dynamique U6F U13F, permettant la création d'une EFF à la rentrée 2026* ») sont difficilement réalisables en 2 mois. En effet, cette période de l'année est déjà très très lourde pour les districts.

De ce fait, parmi les présents, très peu de districts ont pu lancer des opérations spéciales.

Plus généralement, les participants s'accordent à dire que le foot féminin est compliqué à gérer sur le long terme, y compris pour les clubs. Il faut intégrer la démarche dans le temps. Les clubs ne sont pas tous prêts à accueillir du foot féminin (ressources R.H., vestiaires, structuration, ...). Il y a aussi un problème d'encadrement. Souvent c'est un éducateur « par défaut ». Il faudrait peut-être une formation spécifique pour les éducateurs du foot féminin.

Il est aussi fait observer que souvent, la demande est plutôt une pratique « loisir » que « compétitive ».

Point 5 : Convention ANPDF – AE2F : Didier Anselme rappelle la lettre conjointe ANPDF-AE2F envoyée aux adhérents. Elle précise les domaines d'intervention du cabinet d'avocats Elipse pour venir en aide aux présidents de district.

Point 6 : Obligation d'un C.A.C. (professionnel) : Il est fait remarquer que la loi ne l'oblige que lorsque l'association reçoit plus de 152 k€ de subventions publiques et que les aides de la FFF ne sont pas considérées comme tel.

Il ne faudrait pas que cela soit mis en « obligation » dans les statuts-types, mais seulement en « préconisation ». Par ailleurs, il faudrait peut-être que la FFF passe un accord global afin d'avoir un cabinet de C.A.C. commun et ainsi réduire les coûts.

Point 7 : Violence sur et autour des terrains : Les participants souhaitent que la FFF **accélère** la mise en place des conventions « cadre » avec les ministères et que les effets « redescendent » vite dans les préfectures et dans les territoires. Cela avait été annoncé lors de la campagne électorale. Il faut que les préfectures nous accompagnent plus.

Les participants donnent des exemples concrets :

- Barème disciplinaire durci par les districts par exemple pour l'article 13. Ensuite, mis en exergue sur le site du district et envoyé aux clubs pour affichage à destination des joueurs, dirigeants, parents, ...
- Vulgarisation (sous forme d'affichettes) du barème disciplinaire sur le site du district.
- Appliquer plus souvent les délocalisations de rencontres (à plus de 30 kms par exemple).
- Envoyer systématiquement et personnellement aux maires les sanctions disciplinaires lourdes. En effet, ils ont le pouvoir de police, notamment pour les incidents autour des terrains.
- Former des délégués de clubs à la sécurité.
- Mise en place d'une « feuille de route » pour la préparation et l'organisation des matchs par le district de Lyon et du Rhône. Les clubs doivent l'afficher dans leur siège et dans les vestiaires. Merci à ce district de nous l'avoir diffusée.
- Carton blanc : Les retours sont très positifs de la part des districts qui l'ont mis en place.

Point 8 : Questions diverses :

- Retombées de la cellule « J'alerte ». Il faudrait enlever l'anonymat. Nous n'avons pas les compétences pour traiter ces problèmes car très souvent, ce sont seulement des problèmes internes aux clubs et parfois des problèmes familiaux.

Prochaines réunions :

- 21 novembre 2026 en Provence
- Printemps 2027 en Haute-Loire

Fin de la réunion à 12 h 45

Didier ANSELME
Animateur secteur IV